



**Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de Crazannes
jeudi 19 janvier 2023**

Présents : Madame Marie-Noëlle Martin,
Monsieur Jean Moreau, Monsieur Jean-Luc Mullon, Madame Isabelle Barret, Madame Véronique Barbotteau,
Monsieur Busson, Monsieur Hapiot, Monsieur Colin Marsh, Madame Jackie Theillout, Monsieur Jamy Vallier

Absente excusée : Madame Anne-Marie Morin

Monsieur Hapiot désigné secrétaire

Madame le Maire ouvre la séance à 20h41

1 - APPROBATION du compte rendu de la réunion du 24 novembre 2022

contre : 0 voix abstention : 0 pour : 10
Approuvé par 10 voix

2 - DÉLIBÉRATION vente du chemin rural reliant la rue de Saintonge et le mur du petit bois (parcelle 1009)

Monsieur Busson expose le sujet : l'accès par la rue de Saintonge permet d'alléger la charge par la rue de la mairie. La privatisation du chemin rural ne risque-t-il pas de poser de problème aux autres riverains. La vente nécessite le déclassement du chemin rural en parcelle, à l'issue d'une enquête publique. Il n'est pas impossible que l'ensemble des parcelles concernées n'aient pas de servitude vis à vis des riverains.

Vote à bulletin secret.

contre : 4 voix abstention : 2 pour : 4

Le résultat du vote ne permettant pas de prendre une décision, le conseil décide de réunir de nouveaux éléments.

Madame le Maire et Messieurs Moreau et Mullon sont en charge du dossier.

Pas de délibération possible

3 - DÉLIBÉRATION remplacement des ampoules de l'éclairage public

Monsieur Moreau expose qu'il est possible de solliciter des subventions pour ce type de travaux. Le dossier a été déposé.

contre : 0 abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

Cette délibération permet de compléter le dossier de demande de subvention.

4 - DÉLIBÉRATION installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux

Monsieur Moreau expose qu'il est possible de solliciter des subventions pour ce type de travaux, au titre de la DETR. Le dossier a été déposé.

Les subventions permettent de financer 50 % de la dépense. L'électricité fournie couvrirait 10 % de la consommation électrique de l'école. Monsieur Hapiot suggère de solliciter « Le Pays de Saintonge Romane » pour profiter du fond européen « Leader ».

contre : 0 abstention : 0 pour : 10

Approuvé à l'unanimité

5 - Statut de la maison des pierreux

Monsieur Hapiot expose que Adrien Guillot, directeur de l'Association Les Lapidiales a rencontré Madame le Maire et Monsieur Hapiot. Il souhaite réviser la convention qui lie Les Lapidiales et la Commune de Crazannes.

La maison des pierreux a besoin de travaux importants.

Le conseil décide de rencontrer « Les Lapidiales » afin de connaître leurs projets et statuer en toute connaissance de cause.

Les commissions « Bâtiments communaux » et « Culture » se chargent du dossier.

6 – Calendrier 2023 Fêtes et cérémonies

Le conseil approuve le projet de réunir les présidents de toutes les associations afin de mutualiser les idées et les moyens pour faire de ce calendrier une vitrine de la Commune

repas à thème	Foyer rural		11 mars
brocante	Foyer rural		10 avril
petit déjeuner et pétanque	Foyer rural		1 ^{er} mai
8 mai			
Fête de la musique	Isabelle Barret, Jackie Theillout et Colin Marsh		20 juin 2023
inauguration Galaxie des pierres levées	Benoît Hapiot		24/25 juin 2023
nuit des étoiles	Jackie Theillout		
Fête patronale et frairie	Foyer rural Isabelle Barret		22 juillet 2023
ciné plein air et marché semi nocturne	Jackie Theillout et Benoît Hapiot	1200euros	
La Crazannaise	Foyer rural et AICCA		26 août
marché des créateurs et Foyer rural	Foyer rural et Laura Privat		dimanche 20 août
Octobre rose	Jackie Theillout et Isabelle Barret		
11 novembre	Commune		
marché de Noël			25 novembre

7 – Charte liant la Commune de Crazannes et les associations domiciliées à Crazannes

Il semble nécessaire d'ajouter que l'invitation à l'assemblée générale doit se faire par courrier officiel.

Le conseil approuve le projet de réunir les présidents des associations pour approuver la charte.

8 – Reste à réaliser travaux votés et signés en 2022

Rapport de Monsieur Moreau, tableau joint.

Agence postale :et salle des fêtes	9276,72		avril				en cours	
Rideaux								
Local fournil	10000	8284,24	mars				ok	point p
Aménagement trottoir rue de la mairie	1000	598,98	1er trimestre				ok	Taunay
Église vitraux	3000		avril				ok	commune
porte d'entrée mairie	4521,02	4217,47	janvier	16/01/23			ok	fg menuiserie
Peinture 21 rue des Carriers	2500	2088,25	janvier				ok	Bonnin
Aménagement rue de la fontaine Trottoirs	8000	8163,55	1er trimestre				ok	Taunay
Révision plu	12000		2023				ok	
Marquise mairie	4600	4800	février				ok	Bobrie
Porte cimetièrre	2600	2592	janvier	janvier	janvier		ok	Bobrie
Mur cimetièrre	5000		1er trimestre				ok	sas
Aménagement archives	4000	réalisé 1820,06					ok	Portier
		reste 2179,94					en cours	
École petit toit Bâtiments communaux	5000	4471,3	vacances été				ok	Mullon
Enfouissement des réseaux château Emprunts sur 5 ans 14878.43/ 5 ans	30143,04		2022	2022	2023		ok	Sdeer Echéance de 2975.65
Mur 21 rue des carriers	2000		mai				en cours	
Chauffage école	2400		vacance février				ok	Moreau
Chauffage sdf	1800		janvier	décembre			ok	Moreau
Remise aux normes bâtiment	25000	6115,68	février				ok	fg menuiserie

9 – Travaux à effectuer en 2023

Mur du cimetière : SAS

Mur du petit bois : SAS

- installation de portes coupe-feu entre la salle polyvalente et le local de rangement des tables et chaises : chiffrage en cours
- réfection des petits toits dans la cour de l'école
- bâtiment communal

10 – Charente Tourisme

Organisme qui aide les communes dans leur développement culturel et touristique. Apporte des financements. Le conseil décide de ne pas répondre à la sollicitation : la commune ne se sent pas concernée pour l'instant.

11- Autorisation à donner aux agents techniques pour la conduite du tracteur et du broyeur

Madame le Maire sollicitera Sabrina Gaillard, responsable du service Formation et sous-directrice de la Communauté de Communes pour se faire conseiller une formation « conduite » et une formation « sécurité » adaptée aux agents de la Commune.

12- PLU droit à subvention pour une modification

Le 21/10/2021, suite à la requête de propriétaires de zones à urbaniser (zone AU2), nous devons effectuer une modification de notre PLU afin de rendre cette zone constructible. Le 21/10/2022 nous avons contacté les services urbanisme de la CDC pour conseils nous confirmant que nous devons effectuer une modification de plu afin que cette zone soit constructible. Aussitôt les services du pays de Saintonge en charge de l'urbanisme ont été contactés afin d'ouvrir le dossier. Ces derniers sont venus nous rencontrer le 23 mars 2022, afin de préparer une rencontre avec les services de l'état (préfecture, DDTM) pour ouvrir les droits à urbanisation. A ce jour, aucune démarche de leurs services à notre rencontre n'a été effectué, nous mettant dans une situation plus que délicate. La commune tient à recourir à ce manquement administratif afin de ne pas être dans l'obligation de demander la révision complète de son PLU qui durerait plus de quatre ans et coûterait plus de 50000 euros

13- A inscrire au budget 2023 : barnums

Madame le Maire préconise d'inscrire au budget 2023 l'achat de plusieurs structures légères de toile.

14-mise en sécurité du puits de la rue Cardinal

Le prix d'une plaque de métal est de 150€. Monsieur Moreau se charge de l'achat et de l'installation.

15-implantation d'ateliers de musique à la salle communale : Monsieur Bargain

La Commune ne dispose pour l'instant pas de salle à mettre à la disposition de ce projet. La Commission culture ouvrira une réflexion sur ce sujet.

16- questions diverses

La réunion est close à 23h14

Le secrétaire de séance
Benoit Hapiot

Le Maire
Marie-Noelle MARTIN